

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2010

Sous la présidence de Monsieur Bernard HIRTH, Maire

Présents :

M. Roland MESSERLIN	1 ^{er} adjoint	M. Bertrand RISACHER	conseiller
M. Marc PERRIN	2 ^{ème} adjoint	M. Thierry KAYSER	conseiller
M. Serge JAEG	3 ^{ème} adjoint	M. Marc ALTER	conseiller
Mme Françoise NAEGELEN	4 ^{ème} adjoint	M. Timothée HINGRE	conseiller
Mme Martine BISSLER	conseillère	M. Joseph GENSBITTEL	conseiller
Mme Marie HINGRE	conseillère	M. Gérard STOECKLIN	conseiller

Absentes excusées :

- Mme Annick EHRET qui donne procuration à Mme Martine BISSLER
- Mlle Cathy COLONNA qui donne procuration à M. Timothée HINGRE

Secrétaire de séance : Mme MUJOVIC Sénada

1°) Approbation du procès-verbal de la séance du 4 mai 2010

Intervention de M. GENSBITTEL

Pour la cabane de chasseurs, il précise que dans le cahier des charges des baux de chasse, il n'est pas précisé que la commune est tenue de mettre à disposition des chasseurs un terrain pour l'installation d'une cabane.

M. MESSERLIN doit se rapprocher de l'ONC, qui lui donnera les références réglementaires car effectivement cette disposition ne figure pas dans le cahier des clauses des baux de chasse.

Un ancien permissionnaire de M. PLICHON a racheté à celui-ci un terrain avec une cabane installée dans le cadre du bail de chasse. N'étant plus chasseur, son occupation ne serait plus légale et M.

MESSERLIN recherche les moyens juridiques permettant à la commune de le contraindre à retirer sa cabane.

Au point 2 : M. GENSBITTEL souhaite préciser tout de même que lors d'un précédent conseil, la commune soutenait l'ONF par une motion de soutien et aujourd'hui il trouve étonnant que la commune souhaite faire appel à un prestataire privé (concurrent de l'ONF) pour la gestion de la forêt privée.

Dans le document unique, il n'est pas fait mention des dispositions à prendre en cas de conditions climatiques difficiles (fortes chaleurs) et lors des travaux en hauteur par les ouvriers techniques.

Il serait bon d'intégrer ces risques lors de la réactualisation annuelle de ce document en 2010.

Concernant l'espace schuffenecker, cette salle n'est pas classée ERP.

Intervention de M. RISACHER

Il aurait souhaité que soit supprimé l'article 6 au point 3 concernant la convention de passage Ditner.

Il souhaite ajouter au point divers, les actes de vandalisme à l'école maternelle.

M. le Maire demande de passer au vote du procès-verbal, celui-ci est adopté avec 14 voix pour et une abstention (Mme BISSLER, absente lors du précédent conseil).

M. le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour le changement des statuts de la CCVDS. Les conseillers votent tous pour le rajout de ce point à l'ordre du jour (divers).

2°) Gestion de la forêt privée

Avant de parler de la gestion de la forêt privée, M. MESSERLIN souhaite tout d'abord revenir sur la gestion de la forêt soumise à l'ONF.

Les travaux de l'ONF

- dégagement des régénérations naturelles des chênes en parcelle 6,7,8 pour un montant de 13 562,92 €

- cassage à délation (couper les arbres et l'écorce pour que la sève ne monte plus) en parcelle 14 C 1535,52 €

Soit un total de 8567,47 € T.T.C

La facture jointe à celles des travaux, concernant l'encadrement des travaux par l'ONF est de 239,20 €

Honoraires de l'ONF 2550€/an pour la surveillance de nos forêts.

- adhésion au service d'aide à la gestion forestière

M. MESSERLIN présente la prestation de Cosylval pour la gestion de la forêt privée :

- visite sur site
- vente comme bois d'affouage
- entretien de la forêt
- établissement d'un plan de gestion sur 10 ans

M. MESSERLIN précise que ce contrat lie la commune seulement sur trois ans et non 12 ans.

M. STOECKLIN redoute qu'après la signature du contrat par la commune, elle soit liée à cette entreprise pour toutes les prestations en forêt (coupes, etc...), ce qui n'est pas dans l'intérêt de la commune et le coût de ces prestations risque d'être élevé.

M. le Maire demande aux conseillers de passer à l'approbation de cette proposition.

- 7 voix contre : MM GENSBITTEL, KAYSER, HINGRE, ALTER et Mmes BISSLER, et par procuration Mlle COLONNA et Mme EHRET

- 2 abstentions : Mm RISACHER et STOECKLIN

- 6 voix pour MM HIRTH, MESSERLIN, PERRIN, JAEG, Mmes NAEGELEN et Mme HINGRE

La proposition d'adhésion à Cosylval, n'ayant pas obtenu la majorité, n'est pas retenue.

3°) Lotissement

- prix

M. le Maire informe le conseil que le budget du lotissement devra être soumis à la TVA depuis une nouvelle réglementation qui impose son assujettissement à compter du 11 mars 2010 pour toutes les ventes postérieures à cette date. Les prix qui ont été adoptés lors du conseil municipal du 16 mars 2010 seront des prix TTC.

M. le Maire demande aux conseillers d'approuver que les prix fixés sont toutes taxes comprises. L'ensemble des conseillers approuvent ces prix TTC à l'exception de M. ALTER, qui vote contre.

- ligne de trésorerie

Pour pouvoir lancer l'opération du lotissement, M. le Maire a consulté les organismes bancaires pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 800 000 €, les propositions sont les suivantes :

Propositions lignes trésorerie					
Montant :			800 000,00 €		
Organisme	taux	soit au 31/05/10	Frais ou commission engagement	soit	
				intérêts annuel	+ frais
BPALS	euribor 3M + 0,40%	1,0970%	750,00	8 776,00	9 526,00
CCM	T4M + 0,60 %	0,9453%	800,00	7 562,40	8 362,40
CEA	EONIA + 0,60 %	0,94%	400,00	7 520,00	7 920,00

M. le Maire propose de retenir l'offre la mieux-disante qui est celle de la Caisse d'Epargne.

Cette ligne de trésorerie étant souscrite pour le paiement des opérations du lotissement, tous les frais y afférent seront inscrit au budget lotissement.

Les conseillers approuvent à l'unanimité cette proposition et autorise le maire à ouvrir une ligne de trésorerie de 800 000 € aux conditions énoncées dans le tableau et à prendre tout acte pour mener à bien cette affaire.

- attribution des marchés réseaux secs et humides

M. le Maire informe les conseillers qu'un avis d'appel public pour l'aménagement des réseaux secs et humides du lotissement avait été lancé courant mai.

Il ressort de cet appel d'offres que les entreprises les mieux-disantes sont

- CET pour les réseaux secs pour un montant de 114 901,75 € HT
- TPV pour les réseaux humides pour un montant de 598 747,49 € HT

M. le Maire demande aux conseillers de l'autoriser à signer ces deux marchés relatifs aux réseaux secs et humides.

Les conseillers autorisent le maire à l'unanimité à signer le marché réseaux secs du lotissement Stribich avec CET et pour les réseaux humides avec TPV et l'autorise à prendre tout acte pour mener à bien cette affaire.

- compromis de vente :

Cet acte est en cours de préparation auprès du notaire Maître Maupomé.

Pour les délais, en principe un délai de 6 mois court à partir de la conclusion du compromis jusqu'à la vente définitive. M. ALTER nous demande d'être prudent par rapport à ce délai et de prévoir dans les compromis la possibilité de prolongation de délai.

Les services administratifs se chargeront de transmettre un exemplaire du compromis à chaque conseiller.

M. le Maire souhaite poursuivre les négociations avec les futurs acquéreurs, il propose donc d'entamer les procédures de signatures des compromis de vente.

Les conseillers autorisent le maire à l'unanimité à signer ces actes de compromis avec les futurs acquéreurs de terrain sur le lotissement et de prendre tout acte pour mener à bien cette affaire.

- numérotations des habitations :

Lors du précédent conseil municipal du 4 mai 2010, M. le Maire rappelle que les conseillers ont délibéré sur l'appellation des nouvelles rues de ce lotissement. Mais le sens de numérotation n'a pas été défini. M. le Maire propose de suivre le même sens de numérotation que la rue des Primevères qui sera perpendiculaire à la rue du Four à Chaux, c'est-à-dire un sens ouest/est. De même pour le chemin du Pâturage.

Les conseillers adoptent à l'unanimité cette proposition de numéroter les rues du lotissement dans un sens ouest/est et autorisent le maire à prendre tout acte pour mener à bien cette affaire.

4°) Facturation des interventions des sapeurs pompiers

M. ALTER informe les conseillers que, suite à certains incidents qui se sont produits chez des particuliers et pour lesquels il a été amené à intervenir avec son équipe de manière gracieuse alors que ces interventions devaient, en principe, être soit prises en charge par les assureurs, soit par le particulier, il souhaite instaurer des prestations de services payants pour ce type d'interventions. Ces facturations sont possibles en application des délibérations du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du 25 février 1999, du 29 juin 2000, du 28 septembre 2000, du 28 novembre 2002, du 27 novembre 2003, du 25 novembre 2004, du 1^{er} décembre 2005, du bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du 9 novembre 2006, du 8 novembre 2007 du 9 septembre 2009 et du 3 décembre 2009.

Tarifs

- utilisation des engins de type VTU, VPI, VL : un forfait de 49,20 € pour 2 heures

Puis 22,00 € par heure supplémentaire.

Au-delà des deux heures, toute heure commencée est due.

M. le Maire propose aux conseillers d'instaurer ces nouveaux tarifs pour les interventions des Sapeurs Pompiers et de facturer le particulier en fonction de ces tarifs sur la base des taux du SDIS, la proposition est adoptée à l'unanimité.

5°) Ateliers municipaux

Suite à l'achat de la friche industrielle du bâtiment Fellmann, la commune souhaite maintenant lancer la phase des travaux d'aménagement des ateliers municipaux et des travaux extérieurs communs, ainsi que les VRD.

Après délibérations, Les conseillers autorisent à l'unanimité à

- demander une étude de faisabilité sur l'installation d'une chaufferie collective
- de déposer une demande de subvention concernant cette étude auprès de la Région (étude subventionnable à 35% par la Région et 35% par l'ADEME).
- lancer le projet d'une installation de chaufferie collective
- de lancer des travaux d'aménagement des ateliers municipaux et des autres VRD sur l'ensemble du bâtiment
- de demander une subvention auprès du Conseil Général pour les travaux
- de vendre une partie de ce bâtiment à deux autres entreprises après la division parcellaire effectuée par le géomètre

Les crédits pour cette opération globale sont inscrits au budget primitif 2010 au compte 21318.

Les conseillers, après délibérations, adoptent ces propositions, à l'unanimité et autorisent le maire à prendre toutes les mesures pour mener à bien cette affaire.

6°) Subventions exceptionnelles

- Football-Club

M. JAEG, président du foot, intéressé personnellement dans l'affaire, ne prend part ni aux délibérations, ni aux votes et quitte la salle.

M. le Maire informe les conseillers que le Football-Club de Sentheim dans un courrier du 4 juin 2010 sollicite la commune pour le versement d'une subvention exceptionnelle de 5 000 €. Compte tenu du montant élevé de la somme, M. le Maire propose de verser la somme de 3 500 €.

Les conseillers à l'unanimité acceptent de verser une subvention exceptionnelle de 3 500 € au Football-Club de Sentheim.

- Amicale des Sapeurs Pompiers :

M. ALTER, président de l'Amicale, intéressé personnellement dans l'affaire, ne prend part ni aux délibérations, ni aux votes et quitte la salle.

Cette association sollicite la commune de Sentheim pour le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 993 €.

M. le Maire demande l'approbation du conseil pour le versement de cette somme.

L'ensemble des conseillers à l'unanimité, approuve l'attribution de la somme de 993 € à l'Amicale des Sapeurs Pompiers.

- Tennis-Club

M. le Maire informe que le Conseil Général soutient depuis de longues années l'encadrement des jeunes en attribuant aux clubs sportifs une aide annuelle basés sur leurs effectifs de jeunes licenciés. Cette année, le Tennis-Club a un effectif de 19 licenciés et le Conseil Général verse une subvention de 100 €. M. le Maire propose de verser 120 €, montant de base versé au Club des Cyclos et au Club d'Echecs.

Les conseillers approuvent à l'unanimité le versement de cette subvention de 120 € au Tennis-Club.

7°) Délégations extérieures

Intervention de M. RISACHER-réunion du bureau de la CCVDS le 2 juin 2010

3 points ont été abordés :

- Tri sélectif : la CCVDS finance la remise en état de l'éco-point situé devant le cimetière.

M. PERRIN s'étonne que la CCVDS n'ait pas consulté la commune pour l'aménagement de cet éco-point.

Il serait bon de mettre en rapport l'entreprise Royer chargé des travaux de l'éco point avec SETUI pour se mettre en coordination lors des travaux de l'éco point et du lotissement.

- MARPA : actuellement 14 résidents, 17 fin juin.

Même avec un effectif de 100%, la MARPA ne pourrait payer les loyers à la CCVDS, il leur manque une somme de 60 000 €

- Compétence SDIS, lors du vote du budget 2011, la CCVDS proposera que cette compétence soit à nouveau transférée aux communes.

Pour M. STOECKLIN, ce transfert va représenter une charge supplémentaire pour les communes.

Intervention de M. KAYSER- Syndicat d'assainissement

- Les enquêtes concernant l'assainissement se sont bien déroulées à Lauw, contrairement à Sentheim, où certaines enquêtes sont à refaire.

Intervention de Monsieur le Maire

- Visite par les écoles de la station d'épuration et d'Agrivalor (traitement des boues).

- Une ambassadrice du tri (SICTOM) est intervenue dans les classes de l'école élémentaire pour présenter le fonctionnement du tri sélectif + 2 classes ont visité la déchetterie d'Ettuefont et l'usine d'incinération de Bourogne. Les 4 classes ont participé au concours de dessin. 100 € sont versés par classe pour leur participation à ce concours.

M. le Maire informe les conseillers qu'il participera au groupe de travail pour l'élaboration de la nouvelle charte de la Communauté de Communes.

Intervention de M. le Maire - Assemblée Générale du GIC 16 à Michelbach

M. le Maire et M. PERRIN ont participé à l'assemblée de ce groupement d'intérêt cynégétique auquel les chasseurs ont obligation d'adhérer.

La moyenne d'âge des chasseurs est élevée, et se pose donc la question de la relève.

Plusieurs points ont été évoqués :

- L'augmentation des dégâts de gibier dans notre secteur (année 2009 : 9 hectares endommagés soit une somme de 15 000 €)

- L'idée de développer des espèces à fruits dans les forêts pour fournir suffisamment de nourriture au gibier.

- La rémunération de la viande de sangliers est trop basse

- Les chasseurs revendiquent la création de passage à gibier suffisant lors des travaux du TGV

8°) Divers et informations

- Modifications des statuts de la communauté de communes de la vallée de la Doller et du Soultzbach

Vu l'arrêté préfectoral n° 013537 du 17 décembre 2001 portant création de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach

Vu la délibération du Conseil de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach, en date du 20 mai 2010, portant sur la modification des statuts,

Vu l'article L 5211-17 du CGCT,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

d'approuver les modifications de statuts suivants et conformément au document annexé ci-après :

1. Train Touristique Thur-Doller

Compétences facultatives

3.7 Tourisme

Ajout de la compétence :

- Aménagement, entretien, gestion des infrastructures et superstructures de la ligne ferroviaire de Senthem à Cernay, déclarée d'intérêt local dans les statuts du syndicat mixte du Pays Thur-Doller.

- Portes ouvertes à l'école élémentaire et la mairie

- M. le Maire fait un point sur les portes ouvertes du 29 mai à l'école élémentaire et à la mairie. Il déplore le peu d'engouement de la population sentheimoise. L'information avait pourtant été diffusée suffisamment à l'avance (un mois avant dans le Senthem Infos).

Mme BISSLER regrette que les conseillers aient eu l'information en même temps que la population, en lisant le Senthem Infos.

- Actes de vandalisme à l'école maternelle et bris de vitrage par projectiles de pierre.

La gendarmerie est venue constatée sur place + dépôt de plainte par le Maire à la gendarmerie.

Le coût de la réparation est estimé à environ 600 €, et est pris en charge par l'assurance.

- Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une cérémonie aura lieu le 18 juin pour commémorer le 70^{ème} anniversaire de l'Appel du 18 Juin du Général de Gaulle à laquelle sera associé le conseil municipal des enfants.

- Les conseillers réfléchissent actuellement sur le devenir du conseil municipal des enfants et éventuellement la création d'un conseil municipal des jeunes.

- Suite à deux désistements pour les emplois d'été, M. JAEG propose de prolonger la durée des contrats de ceux déjà retenues à 3 ou quatre semaines.

- Défibrillateurs : M. le Maire va prendre contact avec la Croix Rouge pour définir les possibilités de formation de la population sur ces appareils.

- Préparation du plan canicule par Françoise NAEGELEN. Onze nouvelles personnes ont atteint les 80 ans cette année. Mme NAGELEN va leur rendre visite et leur demander s'ils souhaitent s'inscrire sur le registre Plan Canicule.

- M. RISACHER fait remarquer que les locataires du 1^{er} étage du bâtiment communal posent des problèmes : loyers impayés, bruit, ...

M. le Maire informe les conseillers que ces locataires ont régularisés leur situation pour 2010, seuls les loyers de 2009 n'ont pas été encore payés.

M. le Maire informe les conseillers qu'un courrier sera adressé à ces locataires, pour, dans un premier temps leur demander d'entretenir les parties communes et respecter ces espaces.

Les conseillers n'ayant plus de remarques à faire, le maire lève la séance à 23h00.

APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 JUIN 2010

NOM	PRENOM	FONCTION	PRESENT	PROCURATION
			ABSENT	
HIRTH	Bernard	Maire		
MESSERLIN	Roland	1er Adjoint		
PERRIN	Marc	2ème Adjoint		
JAEG	Serge	3ème Adjoint		
NAEGELEN	Françoise	4ème Adjoint		
BISSLER	Martine	Conseillère Municipale		
HINGRE	Marie	Conseillère Municipale		
RISACHER	Bertrand	Conseiller Municipal		
KAYSER	Thierry	Conseiller Municipal		
ALTER	Marc	Conseiller Municipal		
HINGRE	Timothée	Conseiller Municipal		
COLONNA	Cathy	Conseillère Municipale	ABSENTE	
GENSBITTEL	Joseph	Conseiller Municipal		
EHRET	Annick	Conseillère Municipale	ABSENTE	
STOECKLIN	Gérard	Conseiller Municipal		